

Spécialement conçu par et pour les professionnels de la piscine qui souhaitent tenir leurs engagements sans se soucier de la météo



Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien

(à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

Toutes nos vidéos de montage et d'utilisation sont sur YOUTUBE : POOLCO

ABRI GONFLABLE

Adapté aux travaux de : pose de liner / membrane PVC armée, rénovation de piscine coque, maçonnerie, carrelage..etc.

Le principe est d'assembler simplement avec des fermetures éclair étanches les modules qui peuvent être aussi utilisés indépendamment.

Un module est composé d'une structure gonflable en PVC armé et d'un toit déperlant, il est possible d'installer un chauffage à l'intérieur ou un extracteur d'air.



- ✓ Autonome (pas de soufflerie permanente)
- ✓ Ultra rigide (écoulement de la pluie facilité, résistance au vent)
- ✓ Se répare sur le chantier en cas de dégradations
- ✓ Maniable par 1 personne, poids < 40kg / module
- ✓ Se leste facilement grâce à des anneaux
- ✓ S'installe en moins de 30 minutes
- ✓ Se stock sur une toute petite surface



ABRI GONFLABLE

SOMMAIRE

1 – Vérification à réception	p 3
2 – Configurations	p 3
3 – Temps d'installation	p 4
4 – Installation	p 4
5 – Options chauffage / soufflerie	p 6
6 – Démontage / Pliage	p 7
7 – Entretien	p 7
8 – Garanties	p 8



1 – Vérification à réception

- 2 structures gonflables de 4m x 5,5m
- 2 toits principaux (pour les structures gonflables)
- 2 portes transparentes
- 1 toile de jonction de 0,75m (entre module)
- 1 toile de jonction de 2m (entre module)
- 1 gonfleur



2 – Configurations

- ❖ Longueur = 4m (utilisation d'un seul module)
- ❖ Longueur = 8,75m (utilisation de 2 modules + 1 toile de jonction de 0,75m)
- ❖ Longueur = 10m (utilisation de 2 modules + 1 toile de jonction de 2m)

ABRI GONFLABLE

3 – Temps d'installation

Le temps d'installation est inférieur à 30min par module à 1 intervenant

4 – Installation

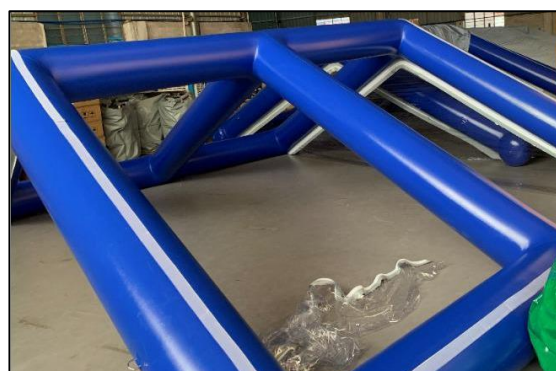
1 – Sortir une structure gonflable de son sac



2 – Dérouler la structure en positionnant les scratchs vers le haut



3 – Assembler le toit principal avec les scratchs présents sur les boudins



ABRI GONFLABLE

4 – Installation (suite)

4 – Gonfler la structure

Chaque structure est constituée de plusieurs boudins soudés entre eux

Fixer l'embout du gonfleur sur la valve

Brancher l'alimentation du gonfleur au secteur

Gonfler la structure à convenance



5 – Assembler la porte transparente

Deux portes transparentes sont fournies pour fermer les extrémités de l'abri

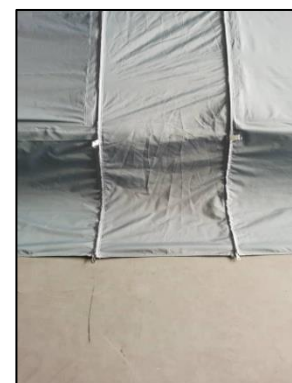
Elles s'accrochent aux boudins des extrémités par des fermetures éclair



6 – Assembler un 2^{ème} module

Utiliser une des deux toiles de jonction fournies (0,75m ou 2m) en fonction de la configuration souhaitée

Accrocher la toile de jonction aux 2 extrémités des modules à assembler



ABRI GONFLABLE

4 – Installation (suite)

7 – Maintien au sol

Les bavettes latérales servent au lestage des modules



Elles doivent être lestées à intervalle régulier (tous les 2 mètres) avec des sacs de sable ou des bidons d'eau



Les anneaux permettent l'accrochage de cordage pour arrimer l'abri au sol

Arrimage aux ancrage adaptés aux conditions météo



5 – Option chauffage / soufflerie

Il est possible de chauffer l'intérieur de l'abri avec un chauffage mobile à air pulsé

Il est aussi possible d'utiliser un système de ventilation / extraction d'air

6 – Démontage / Pliage

Désolidariser chaque module (entre eux)

Ouvrir le bouchon de la valve et appuyer sur celle-ci

Utiliser la pompe à vide (inverser la position du tuyau)
pour un dégonflage complet

Fixer l'embout de la pompe sur la valve

Brancher l'alimentation de la pompe au secteur

Dégonfler la structure



Plier la structure (sur un sol propre) en chassant l'air



Ranger la structure dans le sac et le refermer avec les liens



7 – Entretien

La structure gonflable et le toit principal doivent être pliés correctement, sur un sol propre afin d'éviter la détérioration des matériaux une fois rangés

Au besoin, nettoyer la structure et le toit au jet d'eau (éviter le lavage à haute pression)

Un séchage complet est IMPERATIF avant le pliage et le rangement dans le sac

En cas de fuites sur la structure gonflable en PVC armé, il est possible de souder ou de coller de la matière pour la réparer sur le chantier

8 – Garantie

- La garantie prend effet à partir du jour de l'expédition de l'abris de notre établissement et du règlement total.
- Durée de garantie : 1 an
- L'abri doit être installé et fixé conformément à notre notice de montage, et utilisée suivant les us et coutumes de la profession : arrimage au sol adapté aux conditions météorologiques.
- Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :
 - Notice de montage non respectée
 - Défaut de pose entraînant une détérioration de l'abri
 - Mauvaise utilisation de l'abri entraînant une détérioration de celui-ci (se reporter à notre notice de montage)
 - Usure normale des composants
 - Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage)
- Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.
- La garantie couvre tous défauts ou vices dans le cadre d'une installation et d'une utilisation conformes à nos notices.
- La garantie ne couvre pas les dommages dus à la grêle, la foudre ou la tempête (pluie, vent, neige)
- La garantie ne couvre pas les tâches brunâtres, décoloration ou autres déformations de l'abri.
- Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec A.R., l'abri étant tenu à notre disposition pour expertise.
- Aucun retour de constituants ne sera admis, sauf accord préalable écrit de notre part.
- En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :
 - Nom et adresse de l'expéditeur
 - Nom et adresse de l'utilisateur
 - N° de notre bon de livraison, facture, devis
 - Dimensions de l'abri
 - Les causes du retour
- La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.
- La garantie cesse si l'abri a été modifié en dehors de nos ateliers.

KALYSPA